



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SUJET | La zone de police Bruxelles-Ouest investit dans des vélos (électriques) pour les déplacements de service et met également les vélos à disposition de son personnel pour les déplacements lieu de travail-domicile.**

10 JUILLET 2019

À la suite d'une enquête menée par un groupe de travail sur la mobilité au sein de notre zone de police et envoyée à tout le personnel, au mois de janvier, il est apparu que l'usage du vélo électrique était largement plébiscité, non seulement dans le cadre professionnel mais également lors des déplacements pour se rendre au travail.

L'usage du vélo, électrique ou non, offre de nombreux aspects positifs :

- il est efficace dans le cadre opérationnel car facile lors des déplacements
- il permet également une proximité avec les citoyens
- il a un impact direct sur la fluidité du trafic ainsi que sur l'environnement.

Plusieurs études ont également confirmé que les personnes qui s'aèrent quotidiennement sur le chemin du travail ont un taux moindre d'absentéisme. Par ailleurs, leurs performances au travail sont meilleures que celles d'un collègue qui se déplace en voiture.

La zone Bruxelles-Ouest a donc décidé d'investir dans l'achat de vélos électriques et de devenir la 1ère zone de police bruxelloise qui permet non seulement aux membres du personnel de se déplacer dans le cadre du travail à vélo électrique mais également lors de leurs déplacements lieu de travail-domicile.

Les 4 premiers vélos électriques ont été présentés ce matin au Collège de police.

Concrètement, les policiers se verront attribuer un vélo électrique personnel qu'ils pourront utiliser en mission ou lors de leurs déplacements lieu de travail-domicile.

Notre zone possède déjà de nombreux vélos non électriques, ils sont non seulement utilisés par les bikers (les policiers cyclistes sur des vélos reconnaissables grâce aux logo police) mais également par certains membres des services Jeunesse et Famille, police de quartier et Trafic.

Toutes les personnes qui se déplacent en vélo pour le trajet lieu de travail-domicile ont droit à une indemnité de 0.24 euro par kilomètre parcouru. Cette indemnité est exonérée d'impôts.



Ces 4 premiers vélos ne sont qu'un début puisqu'avec l'accord du Collège et du Conseil de police des 5 communes de notre zone, 42 autres vélos électriques seront achetés en 2019, et attribués aux membres du personnel.

---

**Johan BERCKMANS**  
Commissaire Divisionnaire  
**Porte-parole police**  
T | 02/ 412 61 92  
G | 0478/ 48 49 13



Rue du Facteur 2,  
1080 Molenbeek-Saint-Jean



02 412 12 12



ZPZ.BruWest@police.belgium.eu



www.police.be/5340